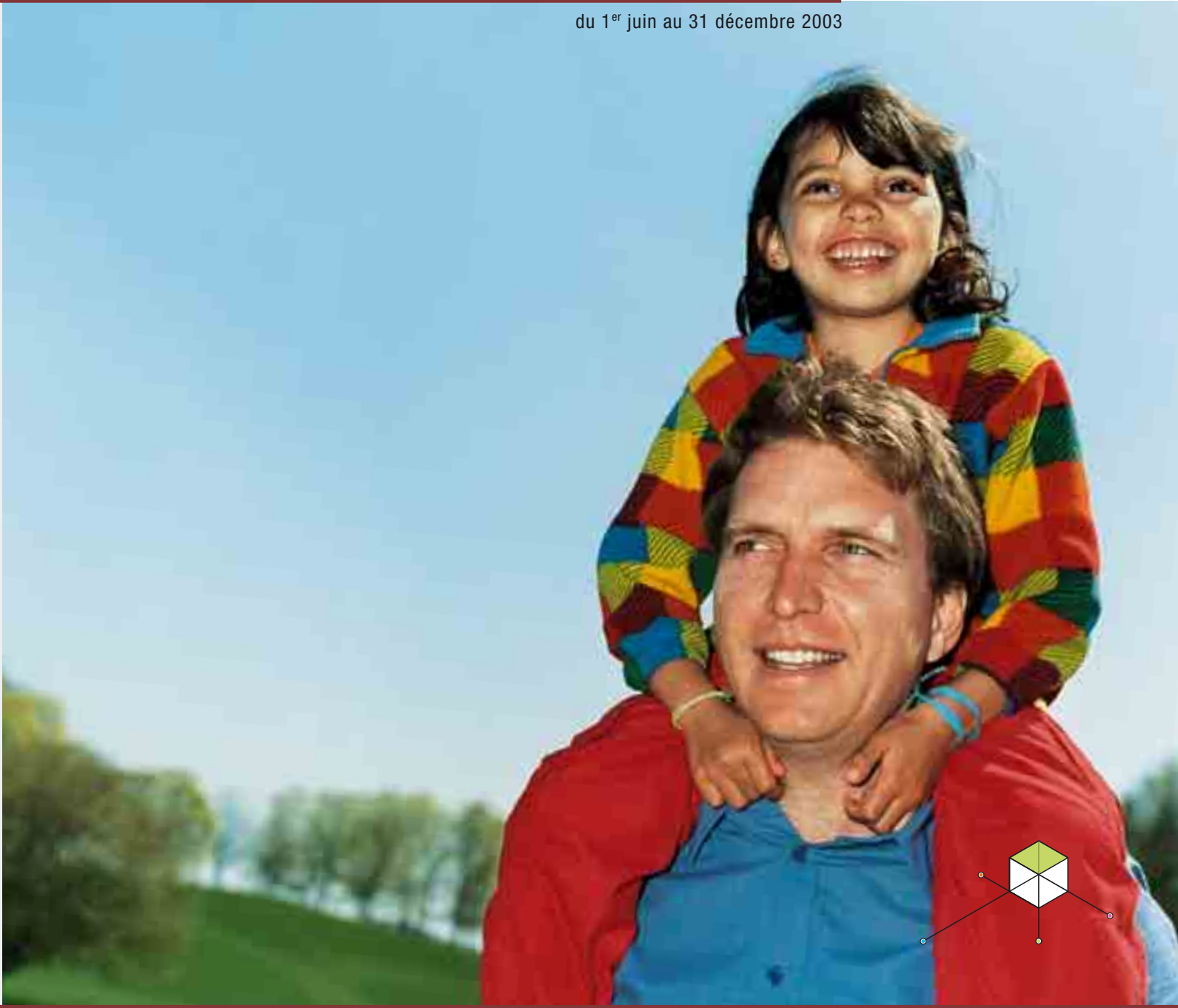


Rapport annuel 2003

du 1^{er} juin au 31 décembre 2003



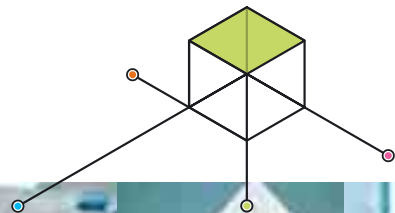
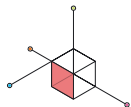


TABLE DES MATIÈRES

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE	4 – 7
CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003	8 – 9
ORGANISATION	10 – 11
ORGANES	12 – 13
BILAN	14 – 15
EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN	16 – 21
Actifs	
Passifs	
COMPTE D'EXPLOITATION	22 – 23
EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION	24 – 27
Charges d'exploitation	
Produits d'exploitation	
ANNEXE	28 – 34
Rapport de l'organe de contrôle	
Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31.12.2003	



RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE



Josef Durrer
Président de la Commission de
la caisse PUBLICA



Peter Duggeli
Directeur PUBLICA

En 2003, les activités dans le domaine des assurances sociales, notamment la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité ont été particulièrement intenses. Cela est dû principalement aux ambitieux projets lancés par le Conseil fédéral, projets concernant la révision de la loi sur l'assurance maladie, la 11^e révision de l'AVS et la première révision de la LPP. S'ajoutaient à ces tâches les problèmes d'insuffisance de couverture des caisses de pensions avec, pour conséquence, la décision du Conseil fédéral d'engager une révision urgente de la LPP. Finalement la nouvelle baisse du taux technique minimum qui est passé de 3,25% à 2,25% et les controverses autour du «modèle de Winterthur» ont alimenté le débat politique et médiatique.

L'élaboration des recommandations relatives à la présentation des comptes «RPC 26» a abouti en novembre 2003. Une pierre importante est ainsi posée pour améliorer la transparence et la comparabilité des comptes annuels des institutions de prévoyance. Là où cela s'est avéré possible et judicieux, PUBLICA s'est conformée à ces directives qui constituent le fondement des nouvelles prescriptions de l'OPP 2 en matière de transparence.

Après les difficiles et turbulentes années 2000, 2001 et 2002 sur le front des marchés financiers, l'année 2003 s'est présentée sous un jour plus agréable, bien que le premier trimestre 2003 soit resté morose. Finalement, avec un rendement moyen de 8,03%, l'année a été fructueuse pour les placements de PUBLICA. Le bénéfice d'exploitation de 958,3 millions de francs réalisé sur la période du 1^{er} juin 2003 au 31 décembre 2003 a été réparti comme suit:

- réserve de fluctuation des titres: 748,3 millions
- réserve de fluctuation des risques décès et invalidité: 19,7 millions
- provision pour les pertes sur les retraites: 40,4 millions
- provision pour les pertes sur les effectifs d'anciens rentiers: 121,6 millions
- réserves pour prestations de la Caisse lors de cas de rigueur au sens des art. 29 et 30 OCFP 1 / art. 23 et 24 OCFP 2 et art. 18 des statuts de PUBLICA: 28,3 millions.

Dans un contexte exigeant, la Commission de la caisse, ses Comités et la Direction de PUBLICA ont dû faire face à de multiples et lourdes tâches, notamment en relation avec le passage de l'ancienne CFP vers PUBLICA. Au cours de sa première année complète de mandat, la Commission de la caisse a siégé neuf fois. Elle a désigné PRASA Hewitt en tant qu'expert en prévoyance professionnelle et Ernst & Young en tant qu'organe de révision; elle a approuvé les directives pour le placement en biens immobiliers, les règlements des comités et le règlement d'organisation et d'exploitation de PUBLICA; en outre, elle a examiné de nombreuses demandes relevant de la politique de prévoyance, certaines conduisant à des modifications d'ordonnances et propositions de révision. Finalement elle a décidé des investissements immobiliers pour un volume de 264 millions de francs.

Le 1^{er} juin 2003, près de 100'000 personnes assurées et bénéficiaires de rentes ont été transférées de l'ancienne CFP vers PUBLICA. Comme on pouvait s'y attendre, les nouveaux systèmes d'assurance, à savoir le plan de base (primauté des prestations) et le plan complémentaire (primauté des cotisations), ainsi que la nouvelle répartition des tâches entre les employeurs et la Caisse de pensions ont été la cause de quelques difficultés. Toutefois, dans l'ensemble le transfert peut être qualifié de réussi.

L'approbation du bilan d'ouverture était liée au transfert à PUBLICA. La dotation des réserves ainsi que la croissance du découvert technique – découvert converti en dette de la Confédération conformément à l'art. 26 de la loi sur la CFP et atteignant 11,95 milliards de francs à la date du transfert – constituaient les principaux écueils à surmonter. De longues négociations avec le Département des finances ont finalement permis de trouver un compromis acceptable aussi bien pour la Confédération que pour PUBLICA. Toutefois le bilan d'ouverture, approuvé sous conditions par le Conseil fédéral en date du 19 décembre 2003, ne correspond qu'en partie aux propositions de la Commission de la caisse et de ses spécialistes

et experts mandatés. Notamment les provisions se rapportant aux risques actuariels, finalement acceptées par le Conseil fédéral, sont insuffisantes aux yeux de la Commission de la caisse.

Le 1^{er} octobre 2003, le Conseil fédéral a transmis à PUBLICA ses compétences dans le domaine de la gestion de la fortune de la Caisse jusqu'alors assumées par l'Administration fédérale des finances. L'équipe qui s'occupait de cette gestion de fortune au sein de l'Administration fédérale a été reprise intégralement par PUBLICA.

Au cours d'un atelier suivi de réunions supplémentaires, le Comité de placement a effectué une analyse critique de la stratégie de placement de PUBLICA. L'étude des actifs et passifs (Asset & Liabilities-Studie) menée par PPCmetrics a permis de dégager une nouvelle stratégie de placement que la Commission de la caisse a fait approuver par le Conseil fédéral en septembre 2003. La nouvelle stratégie de placement tient compte du profil des risques de PUBLICA, lesquels ont augmenté par rapport à 1999 notamment en raison d'une modification de la structure (sortie d'importants effectifs d'assurés tel que celui de la Poste; adjonction de certains effectifs de rentiers tel que l'effectif des professeurs des EPF soumis à l'ancien droit).

Dans l'ensemble et malgré toutes les difficultés auxquelles PUBLICA a dû faire face, le premier exercice peut être qualifié de réussi. Il convient de remercier la Commission de la caisse, la Direction et tout le personnel de PUBLICA pour le travail considérable accompli.

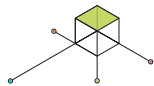


Josef Durrer
Président de la Commission de
la caisse PUBLICA



Peter Duggeli
Directeur PUBLICA





CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Total du bilan CHF	29'381'771'221
Rendement des actifs immobilisés (01.01.–31.12.2003)	8,03%
Cotisations réglementaires (01.06–31.12.2003) CHF	316'654'143
Réserve mathématique CHF	27'705'525'116
Taux de couverture	104,3%

● Nombre de personnes assurées actives

Plan de base:

Rapports d'assurance (y compris assurance risque)	45'227
---	--------

Plan complémentaire:

Rapports d'assurance (y compris assurance risque)	18'913
---	--------

Nombre total des personnes physiques	55'172
--------------------------------------	--------

Une personne physique peut être l'objet de plusieurs rapports d'assurance.

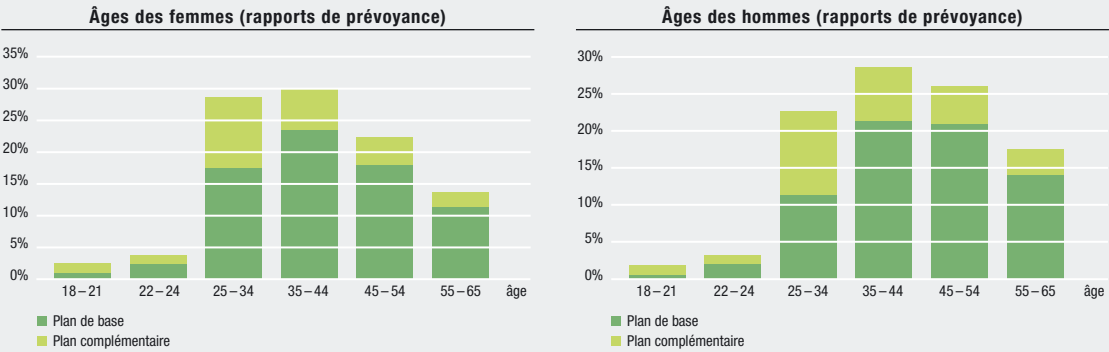
● Nombre de rentes servies

Rentes de vieillesse	27'562
Rentes d'enfant	460
Rentes d'invalidité	3'354
Rentes pour enfant d'invalidé	595
Rentes de viduité	10'675
Rentes de partenaire	0
Rentes d'orphelin	536
Rente transitoire de vieillesse	5'369
Rentes de substitution AI	1'061
Total	49'612

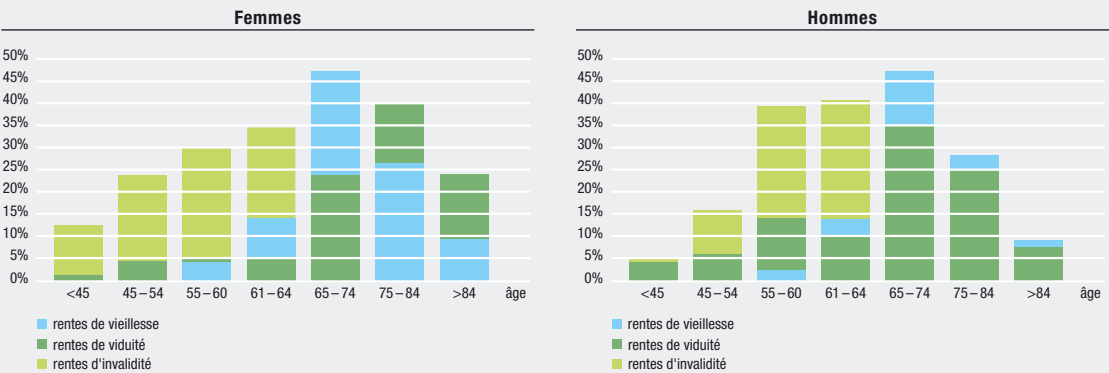
● Nombre de nouvelles rentes (01.06.–31.12.2003)

Rentes de vieillesse	505
Rentes d'invalidité	77
Rentes pour survivants (décès avec droit à une rente)	288

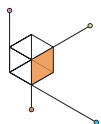
Pyramide des âges des personnes assurées actives



Pyramide des âges des bénéficiaires de rentes



La liste détaillée des effectifs des personnes assurées figure sur le site Internet www publica.ch.



ORGANISATION

Commission de la caisse

La Commission de la caisse est l'organe suprême de direction; elle assure la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA.

La Commission de la caisse PUBLICA nomme la direction, désigne l'organe de contrôle et l'expert reconnu en matière de prévoyance professionnelle. Sous réserve de l'approbation ultérieure du Conseil fédéral, elle adopte les statuts ainsi que les règlements de PUBLICA et approuve la politique d'entreprise et l'organigramme de la Caisse proposés par la direction.

Par ailleurs, le Conseil fédéral doit en tous cas, entendre la Commission de la caisse PUBLICA avant d'édicter ou de modifier des dispositions d'exécution de la loi sur la CFP. Dans certains domaines, il peut également déléguer à la Commission son pouvoir de réglementation.

De plus, la Commission dispose de toute une série de compétences de nature financière. Entre autres, elle émet les directives de placement et approuve le budget et les comptes annuels.

La Commission de la caisse a institué les comités suivants:

Comité de placement

Ce comité a pour principales tâches de définir, à l'intention de la Commission de la caisse et du Conseil fédéral, la structure stratégique du portefeuille, de nommer les gérants de portefeuilles internes et externes et de décider des investissements immobiliers de montants inférieurs à 30 millions de francs.

Comité de PUBLICA pour la politique de prévoyance et le droit

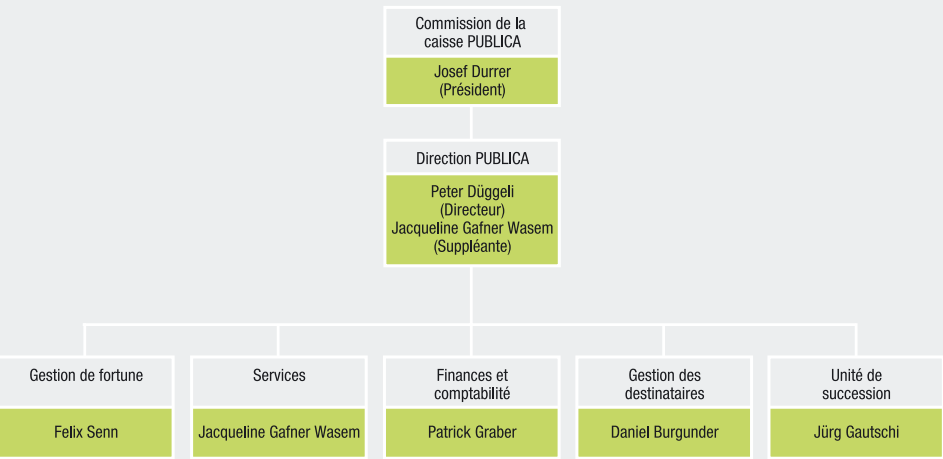
Ce comité se penche principalement sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en oeuvre de la politique de prévoyance des employeurs et sur les propositions, à l'intention des employeurs, d'options en matière de politique de prévoyance.

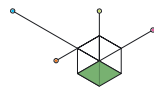
Direction

La Direction se compose du directeur, Peter Duggeli et de sa suppléante, Jacqueline Gafner Wasem. La Direction est responsable de l'orientation opérationnelle, de la gestion ainsi que de l'atteinte des objectifs stratégiques et du succès à long terme de PUBLICA.

La Direction fonde ses activités sur le règlement d'organisation et d'exploitation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 29 avril 2003.

Structure d'organisation de PUBLICA





ORGANES

Commission de la caisse



Représentants des employeurs

Durrer Josef, président
Bottinelli Mariette
Buntschu Kurt
Gut Juan Felix
Prof. Heri Erwin W.
Maeder Marsili Irène
Mermoud Raymond
Sommer Martin

Représentants des salariés

Prinz Alessandra, vice-présidente (jusqu'au 31.01.2004)
Cereghetti Piero
Hartmann-Bertschi Regula
Lienhart Hanspeter
Rosset Mariantonia
Savioni Monica
Scholl Fred
Siegrist Otto

Comité de placement

Prof. Heri Erwin W., représentant des employeurs, président
Cereghetti Piero, représentant des salariés
Düggeli Peter, directeur de PUBLICA
Graber Patrick, CFO de PUBLICA
Hartmann-Bertschi Regula, représentante des salariés
Thomann Peter, vice-directeur de l'Administration fédérale des finances
Wyss Oskar, chef de gestion du portefeuille du DDPF auprès du représentant du propriétaire armasuisse

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Lienhart Hanspeter, représentant des salariés, président
Bottinelli Mariette, représentante des employeurs
Burgunder Daniel, chef de la gestion des destinataires de PUBLICA
Durrer Josef, représentant des employeurs
Gafner Wasem Jacqueline, cheffe des services de PUBLICA
Scholl Fred, représentant des salariés
Sommer Martin, représentant des employeurs

Comité d'audit

Gut Juan Felix, représentant des employeurs, président
Mermoud Raymond, représentant des employeurs
Siegrist Otto, représentant des salariés

Direction

Düggeli Peter, directeur
Gafner Wasem Jacqueline, suppléante

Organe de contrôle

Ernst & Young SA, Zurich

Expert en matière de prévoyance professionnelle

PRASA Hewitt SA, Neuchâtel

Autorité de surveillance

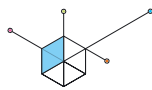
Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

Investment Controlling

PPCmetrics, Zurich

Global Custodian

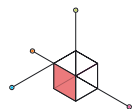
Credit Suisse Asset Management, Zurich



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003

Actifs	au 31.12.2003 en CHF	Bilan d'ouverture en CHF au 01.06.2003
Liquidités	244'475'423.55	293'632'964.00
Créances	18'612'540.86	97'618'222.00
Régularisation des comptes actifs	179'265'210.29	146'848'655.00
Obligations et placements similaires	8'061'643'982.30	6'231'780'328.00
Avoir PUBLICA (ancien découvert techn.)	9'978'767'301.83	11'935'517'302.00
Découvert technique des org. affiliées	0.00	14'885'503.00
Créances s/ sommes de rachat	0.00	111'720'109.00
Créances s/ gages immobiliers	1'881'274'592.65	1'993'835'910.00
Placements auprès d'entreprises employeurs	110'577'663.00	0.00
Immeubles et placements similaires	1'001'979'202.25	945'467'866.00
Actions et placements similaires	7'905'175'304.90	6'729'341'394.00
Total des actifs	29'381'771'221.63	28'500'648'253.00
Passifs	au 31.12.2003 en CHF	Bilan d'ouverture en CHF au 01.06.2003
Engagements à court terme	77'200'116.30	34'760'593.00
Régularisation des comptes passifs	10'519'379.55	14'113'345.00
Provisions biens immobiliers	15'049.90	0.00
Réserve mathématique	26'785'825'758.00	26'946'258'116.00
Capital d'épargne	285'916'400.00	278'625'341.00
Réserve de longévité	406'076'132.00	328'967'341.00
Comptes d'épargne spéciaux	227'706'825.85	121'113'086.00
Caisse de déposants	0.00	5'589'295.00
Réserve de fluctuation risques décès et invalidité	45'700'000.00	26'000'000.00
Provision p. retraites flexibles	200'400'000.00	160'000'000.00
Provision p. pertes s/ effectifs de rentiers	121'600'000.00	0.00
Provision Entreprise PUBLICA	950'000.00	0.00
Autres provisions	39'471'485.61	84'326'690.00
Correction valeur nominale des obligations	399'557'313.59	478'658'084.00
Réserve de fluctuation de valeur	748'300'000.00	0.00
Provision pour le portefeuille	0.00	1'550'000.00
Provision pour le capital d'exploitation	0.00	10'000'000.00
Réserves pour prestations de la Caisse lors de cas de rigueur	28'301'299.97	0.00
Excédent de produits	4'231'460.86	10'686'362.00
Total des passifs	29'381'771'221.63	28'500'648'253.00





EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN



Puisqu'il s'agit du premier bilan complet de PUBLICA il est impossible, exception faite du secteur immobilier, d'établir une comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent. En lieu et place, nous avons fait figurer au bilan les chiffres du bilan d'ouverture. Les chiffres mis entre parenthèse dans les explications détaillées se réfèrent à l'exercice précédent de la CFP.

Actifs

● Liquidités

L'état correspond au solde des comptes de chèques postaux de l'institution collective PUBLICA et de l'entreprise PUBLICA, des différents comptes de chèques postaux des secteurs biens immobiliers et placements sur le marché monétaire.

● Créances

Elles se composent de 13,1 millions d'avoirs en impôts anticipés et impôts à la source et de 5,5 millions de créances immobilières. Contrairement au bilan d'ouverture, les avoirs sur débiteurs sont comptabilisés sous «Placements auprès d'entreprises employeurs» ce qui explique la forte diminution du poste «Créances» par rapport au bilan d'ouverture.

● Régularisation des comptes actifs

En plus des régularisations habituelles, les intérêts pro rata temporis d'un montant de 153,7 millions, sont inclus dans ce poste.

● Obligations et placements similaires

Le poste «Obligations en CHF» d'un total de 4'629,6 millions présente une augmentation durable de 1'629,2 millions par rapport au bilan de la CFP du 31.12.2002 (3'000,4 millions). Par contre, seule une légère augmentation est enregistrée pour les obligations en monnaies étrangères d'un total de 3'148,4 millions (état CFP 31.12.2002: 2'971,0 millions). L'intérêt créditeur de PUBLICA envers la Confédération à hauteur de 283,7 millions, est également inclus dans ce compte.

● Avoir de PUBLICA (ancien découvert technique de la Confédération)

Le découvert technique de la Confédération s'élève à 9'978,8 millions contre 11'692,4 millions à la CFP au 31.12.2002. Le découvert a diminué de 1'956,7 millions par rapport au montant gelé de 11'935,5 millions inscrit au bilan d'ouverture à titre de dette sur découvert technique. Cette diminution est due au remboursement partiel de la dette de la Confédération. Cette créance est rémunérée au taux de 4%.

● Découvert technique des organisations affiliées

Contrairement au bilan d'ouverture (14,885 millions) ce poste ne figure plus séparément au bilan de PUBLICA mais est intégré dans le compte «Placements auprès d'entreprises employeurs».

● Créances sur sommes de rachat

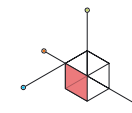
Les sommes de rachat non couvertes qui figuraient séparément au bilan d'ouverture ont été compensées le 31 décembre 2003 avec la réserve mathématique des actifs puisqu'à PUBLICA c'est la réserve mathématique nette qui est comptabilisée.

● Créances sur gages immobiliers

La Confédération accorde des prêts hypothécaires au personnel de la Confédération et à certaines coopératives de construction et d'habitation. Se basant sur une convention correspondante et dans le cadre de sa stratégie de placement, PUBLICA met des fonds à disposition de l'Administration fédérale des finances sous forme de prêts. La diminution de presque 200 millions par rapport au bilan de la CFP au 31.12.2002 (2'088,5 millions) est due au transfert d'une partie de ces prêts dans des hypothèques fermes, en raison des taux actuels intéressants.

● Placements auprès d'entreprises employeurs

En plus de la dette précitée relative au découvert technique des organisations affiliées, les factures débiteurs (employeurs et personnes assurées individuelles) non encore réglées figurent dans ce poste.



EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN

● Immeubles et placements similaires

Au 31.12.2003, le portefeuille immobilier de PUBLICA (y compris les immeubles en construction et les projets) avait une valeur de 1'002,0 millions contre 802 millions à fin 2002. Une estimation des biens immobiliers selon la méthode DCF a été effectuée au 31.12.2003, toutefois elle n'a pas donné lieu à une correction de valeur au bilan puisque le règlement de placement en vigueur impose que ce soit la valeur d'acquisition qui figure au bilan. Sur l'ensemble du portefeuille la différence entre la valeur vénale et la valeur d'acquisition est d'env. 1‰.

● Actions et placements similaires

Les actions suisses pour 3'057,8 millions (année précédente: 3'463,4 millions) et les actions étrangères pour 4'847,3 millions (année précédente: 3'152,9 millions) figurent au bilan à leur valeur marchande. La hausse de valeur des placements en actions est imputable à la performance positive. La nouvelle stratégie de placement a entraîné une redistribution du placement des actions suisses vers les actions étrangères.

Passifs

● Engagements à court terme

Cette rubrique comprend principalement:
les paiements à effectuer aux destinataires: 40,3 millions
la provision pour le fonds de garantie: 9,0 millions
les créiteurs de la gestion immobilière: 8,6 millions
les versements d'assurés qui n'ont pas encore été traités: 10,1 millions.

● Régularisation des comptes passifs

Cette régularisation concerne la caisse de prévoyance, les biens immobiliers, les titres et l'entreprise PUBLICA.

● Provisions pour biens immobiliers

Les provisions figurant dans ce poste sont prévues pour les travaux de rénovation et d'entretien des immeubles.

● Réserve mathématique

La réserve mathématique des personnes assurées actives (plan de base: 9'446,4 millions) correspond à la somme des prestations de sorties individuelles calculées en fonction de la valeur actuelle des prestations acquises, diminuées des amortissements encore dus, tout en tenant compte de la norme minimale prévue par l'art. 17 LFLP. (Un supplément de longévité de 1,2083% est inclus dans les 10'918,3 millions figurant au bilan d'ouverture.)

La réserve mathématique des bénéficiaires de rente, pour 17'339,4 millions, correspond à la valeur actuelle des prestations de prévoyance en cours et futures. Les cas de surindemnisation (art. 20 des statuts de la CFP) ont été ignorés. (Un supplément de longévité de 1,2083% est inclus dans les 17'600,1 millions figurant au bilan d'ouverture.)

● Capital d'épargne

Le capital d'épargne est constitué par l'accumulation des cotisations des employés et des employeurs dans le plan complémentaire.

● Réserve de longévité

Cette réserve équivaut à 1,5% de la somme des réserves mathématiques (CFP au 31.05.2003: 1,2083%).



● **Comptes d'épargne spéciaux**

Il s'agit ici d'avoirs de personnes assurées. A fin 2002 la CFP indiquait un montant de 112,1 millions en comptes bloqués. Après le bilan d'ouverture, les montants en comptes bloqués ont massivement augmenté en raison du report du début d'assurance de 20 à 22 ans.

● **Caisse de déposants**

Lors de leur transfert à PUBLICA, les personnes affiliées à la caisse de déposants de la CFP ont été intégrées dans le plan de base ou dans le plan complémentaire de PUBLICA. Cette rubrique qui figurait encore au bilan d'ouverture n'a plus lieu de figurer au bilan du 31.12.2003.

● **Réserve de fluctuation des risques décès et invalidité**

Lors de la répartition des bénéfices effectuée le 31.12.2003, la réserve a été augmentée de 19,7 millions par rapport au bilan d'ouverture.

● **Provision pour retraite flexible**

Lors de la répartition des bénéfices effectuée le 31.12.2003, la réserve a été augmentée de 40,4 millions par rapport au bilan d'ouverture.

● **Provision pour pertes sur effectifs des rentiers**

Le résultat de l'exercice a permis d'attribuer une première tranche de 121,6 millions à titre de provision.

● **Provision Entreprise PUBLICA**

Il s'agit ici de provisions pour les installations de traitement de données et les logiciels utiles à l'exploitation de PUBLICA.

● **Autres provisions**

Elles se composent de:

Débiteurs / ducroire	0,9	million
Capital d'exploitation	10,0	millions
Réserve de cotisations d'employeurs (organisations sorties)	28,6	millions
Total	39,5	millions

● **Correction de la valeur nominale des obligations**

Le montant figurant sous correction de la valeur nominale des obligations correspond à la différence entre la valeur marchande et la valeur nominale des titres. Cette correction est effectuée conformément à l'art. 48 de l'OPP2 qui prévoit que les obligations doivent être inscrites à l'actif du bilan à leur valeur marchande.

● **Réserve de fluctuation de valeur**

La part de revenu de la fortune au 31.12.2003 qui excède la rémunération au taux technique de 4%, soit 748,3 millions, a été affectée à la réserve de fluctuation de valeur.

● **Provision pour le portefeuille**

Cette provision a été dissoute en cours d'exercice.

● **Provision pour le capital d'exploitation**

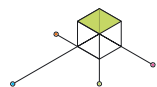
Contrairement au bilan d'ouverture, cette provision figure dorénavant à la rubrique «Provisions de prévoyance».

● **Réserves pour prestations de la Caisse lors de cas de rigueur**

Cette réserve est constituée pour couvrir les prestations de la Caisse lors de cas de rigueur au sens des art. 29 et 30 OCFP 1 / art. 23 et 24 OCFP 2 et art. 18 des statuts de PUBLICA.

● **Excédent de produits**

Le montant indiqué de 4,2 millions correspond au résultat de l'activité administrative de PUBLICA au 31.12.2003. Ce résultat sera repris dans l'exercice suivant de l'entreprise PUBLICA. Les 10,7 millions inscrits au bilan d'ouverture, qui prouvaient des gains réalisés dans le secteur immobilier du 01.05.2001 au 31.05.2003, ont été pris en compte dans la répartition des bénéfices de cette année.



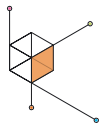
COMPTE D'EXPLOITATION

du 01.06.2003 au 31.12.2003

Charges d'exploitation	en CHF
Prestations réglementaires de prévoyance	942'104'610.40
Autres prestations	17'134'998.60
Prestations de sortie diverses	97'409'375.30
Intérêts et charges de gestion de fortune	829'378'019.66
Constitution de la réserve mathématique	784'202'708.41
Constitution du capital épargne / compte d'épargne spécial	15'585'963.05
Fonds de garantie	5'300'000.00
Constitution de provisions de prévoyance	77'108'791.00
Charges d'administration et autres charges	12'006'183.02
Constitution de réserves de fluctuation de valeur et provisions	930'000'000.00
Constitution de réserves pour prestations lors de cas de rigueur	28'301'299.97
Excédent de produits	4'231'460.86
Total des charges d'exploitation	3'742'763'410.27

Produits d'exploitation	en CHF
Cotisations	316'654'143.75
Autres contributions, passages, versements exceptionnels	103'315'144.02
Prestations d'entrée, d'EPL et de divorce	93'954'613.35
Produit de la fortune	2'438'402'084.34
Produit provenant de la dissolution de réserve mathématique	745'682'219.85
Produit provenant de la dissolution du capital d'épargne / compte d'épargne spécial	19'525'316.85
Autres produits	25'229'888.11
Total des produits d'exploitation	3'742'763'410.27





EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOI-



A l'exception du secteur immobilier déjà opérationnel le 01.01.2003, le compte d'exploitation de la Caisse de pensions est établi pour la période limitée du 01.06.2003 au 31.12.2003.

Charges d'exploitation

● Prestations réglementaires de prévoyance

Les prestations suivantes ont été versées au cours de l'exercice:

Prestations de vieillesse	727,3 millions
Prestations de survivants	155,8 millions
Prestations d'invalidité	59,0 millions
Total	942,1 millions

● Autres prestations

Les principales charges proviennent: pour 2,7 millions, des changements de plan d'assurance (plan de base et plan complémentaire); pour 5,2 millions, des prestations partielles de libre passage suite à une réduction de salaire et pour 6,8 millions, du passage d'une institution de prévoyance à l'autre.

● Prestations de sortie diverses

Les prestations ci-après ont été payées durant l'exercice à titre de «Prestations de sortie diverses»:

Prestations de sortie	62,9 millions
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété	16,7 millions
Prestations versées dans le cadre du divorce	11,0 millions
Prestations selon l'art. 17, LFLP	6,8 millions
Total	97,4 millions

● Intérêts et charges de gestion de fortune (en regard des revenus de la fortune)

Ces charges se composent de:

Frais et charges d'intérêts des banques	25,8 millions
Rémunération du capital de prévoyance	8,7 millions
Frais de gestion des biens immobiliers	9,5 millions
Pertes de change réalisées	496,6 millions
Pertes de change non réalisées	173,8 millions
Pertes de change sur monnaies étrangères	115,0 millions
Total	829,4 millions

● Constitution de la réserve mathématique

La réserve mathématique des personnes assurées actives a augmenté de 625,9 millions au cours de l'exercice, celle des bénéficiaires de rente de 158,3 millions. La charge correspondante à cette augmentation figure dans ce poste.

● Constitution du compte d'épargne spécial

Le montant correspond aux dépenses pour la constitution du compte d'épargne spécial.

● Fonds de garantie

Le montant figurant sous cette rubrique correspond à la dépense engagée durant la période du 01.06.2003 au 31.12.2003 pour l'approvisionnement du fonds de garantie.

● Constitution de provisions de prévoyance

Le montant correspond à l'augmentation de la réserve de longévité depuis le bilan d'ouverture. Il est conforme aux calculs des experts en matière de prévoyance professionnelle de la caisse.

● Charges d'administration et autres charges

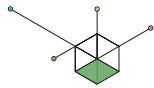
Il s'agit ici des charges pour l'administration de l'entreprise PUBLICA.

● Constitution de réserves de fluctuation de valeur et provisions

Effectifs fermés de bénéficiaires de rentes	121,6 millions
Réserve de fluctuation des risques décès et invalidité	19,7 millions
Pertes sur les retraites	40,4 millions
Réserve de fluctuation de valeur des titres	748,3 millions
Total	930,0 millions

● Excédent de produits

Le montant indiqué de 4,2 millions correspond au résultat de l'activité administrative de PUBLICA au 31.12.2003. Ce résultat sera repris dans l'exercice suivant de l'entreprise PUBLICA.



EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOI-

Produits d'exploitation

Cotisations

Le montant correspond aux cotisations réglementaires définies par les deux ordonnances relatives à l'assurance OCFP 1 et OCFP 2.

Autres contributions, passages, versements exceptionnels

Ce poste englobe les contributions suivantes:

Réserve mathématique manquante financée par l'employeur	55,0 millions
Remboursements de rentes	3,9 millions
Transferts de fonds d'autres institutions de prévoyance	2,3 millions
Sommes de rachat / versements exceptionnels	32,5 millions
Passages d'une caisse de prévoyance à l'autre au sein de PUBLICA et changements de plan de prévoyance	9,6 millions
Total	103,3 millions

Prestations d'entrée, EPL, divorce

Les prestations de libre-passage des admissions se montent à 93,0 millions, alors que le remboursement de versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL) et les prestations reçues pour les cas de divorce s'élèvent à 1,0 million.

Produits de la fortune (en regard des intérêts et charges de gestion de fortune)

Le produit global se compose de:

Intérêts bancaires et divers	3,5 millions
Intérêts des obligations	154,6 millions
Intérêts des gages immobiliers	33,1 millions
Revenu provenant de dividendes d'actions	46,6 millions
Revenu provenant d'autres placements	10,1 millions
Intérêts des placements auprès de la Confédération	259,3 millions
Revenu des biens immobiliers	51,9 millions
Gains de change réalisés	79,7 millions
Gains de change non réalisés	1'661,3 millions
Gains de change sur monnaies étrangères	59,2 millions
Dissolution de la correction de valeur des obligations	79,1 millions
Total	2'438,4 millions

Produit provenant de la dissolution de réserve mathématique

La somme se compose de 468,2 millions pour les personnes assurées actives et de 277,5 millions pour les bénéficiaires de rente.

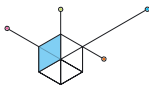
Produit provenant de la dissolution de compte d'épargne spécial

Le montant correspond à la dissolution de comptes d'épargne spéciaux principalement suite à des sorties ou en cas de retraite.

Autres produits

Les autres produits de l'entreprise PUBLICA se montent à 15,1 millions. La dissolution du report de bénéfice au 01.01.2003 du secteur immobilier est de 7,3 millions.





ANNEXE

Placements

● Evolution des marchés financiers

2003 a été une année favorable pour les marchés financiers et, par conséquent, pour PUBLICA. Les conditions économiques, principalement aux USA et en Asie, ont évolué de manière réjouissante. Un taux d'inflation modéré et une politique financière et fiscale expansionniste ont également eu des répercussions positives. Calculée en francs suisses, une augmentation de 20% est constatée sur les marchés des actions des pays industrialisés. Les monnaies ayant une certaine incidence pour PUBLICA ont subi des fluctuations diverses. Ainsi la valeur de l'EURO a augmenté de 7,5% tandis que celle du dollar US a diminué de 10,4%. Malgré une amélioration de la conjoncture, l'augmentation de l'intérêt est restée modérée.

● Performance 2003

La performance réalisée en 2003 sur l'ensemble de la fortune s'élève à 8,03%, dépassant de 0,26% l'indice de référence (benchmark). Elle était de 2,32% pour la période du 31.12.2002 au 31.05.2003 puis de 5,59% du 31.05.2003 jusqu'à la fin de l'année. Considéré au prorata, le taux technique de 4% a été largement dépassé aussi bien durant la première que la deuxième période.

Ce résultat positif est principalement dû à la performance de 12,44% réalisée sur les titres. Cette excellente performance, dépassant de 1,15% le benchmark, est due à trois facteurs: les allocations dans le secteur des obligations en monnaies étrangères, les décisions tactiques dans la gestion des risques de change et le succès de la gestion active des actions.

● Structure de placement (répartition)

La nouvelle stratégie de placement, en vigueur depuis octobre 2003, s'est traduite par d'importants mouvements au sein du portefeuille. Dans le secteur des obligations, le quota des prêts en monnaies étrangères a été réduit au profit de celui des obligations en francs suisses qui a augmenté en proportion.

Bien que la nouvelle stratégie de placement prévoit une part plus restreinte de placements en actions, le quota n'a pas été touché en raison des perspectives positives du marché. Par contre, des actions suisses ont été vendues pour acquérir des actions étrangères. La part totale des investissements en actions est de 26,9% à fin 2003. Ainsi, elle est nettement supérieure à l'objectif stratégique défini à 22% mais inférieure à la marge maximale de 30%.

Catégories de placement	Stratégie de placement en %	Marge tactique min. %	Marge tactique max. %	Répartition 31.12.03 en %	Répartition 31.12.03 en millions de CHF
Avoir auprès de la Confédération	0%	0%	0%	34,0%	9'979
Obligations CHF, prêts, hypothèques, liquidités	63%	53%	73%	31,0%	9'111
Obligations monnaie étr.	5%	3%	8%	4,7%	1'385
Valeurs nominales	68%			69,7%	20'475
Actions Suisse	8%	6%	11%	10,4%	3'058
Actions Etranger	14%	10%	19%	16,5%	4'847
Biens immobiliers Suisse	10%	8%	13%	3,4%	1'002
Immobilisation corporelle	32%			30,3%	8'907
Actifs immobilisés	100%			100,0%	29'382

● Estimation

Les titres, les monnaies et les prêts à des collectivités de droit public sont inscrits au bilan à leur valeur marchande. Les obligations qui dépassent la valeur nominale ont fait l'objet d'une correction de valeur de 399,5 millions de CHF dans les passifs (art. 48, OPP2). Les placements directs en biens immobiliers figurent à leur valeur comptable (valeur d'acquisition). Les hypothèques, les fonds liquides et l'avoir auprès de la Confédération sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

● Instruments dérivés

Au 31.12.2003 la valeur totale des positions ouvertes des instruments dérivés était de 1'678'832.00 CHF net. La couverture indispensable des positions était disponible sous forme de liquidités et de placements assurant une liquidité permanente au 31.12.2003.

Au 31.12.2003, les opérations à terme sur les devises ont clôturé sur un compte passif de net 3'449'383.00 CHF.

Les principaux textes légaux utiles à l'application de la prévoyance professionnelle sont:

- la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP),
- la 2^e ordonnance d'exécution de la loi précitée (OPP2),
- la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP) et son ordonnance d'application (OLP),
- l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (OELP).

Des prescriptions spécifiques à PUBLICA découlent de ces actes législatifs, à savoir:

- la loi fédérale du 23 juin 2000 régissant la Caisse fédérale de pensions (loi sur la CFP) qui constitue la base légale pour:
 - l'ordonnance du 25 avril 2001 relative à l'assurance dans le plan de base de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (plan de base OCFP 1),
 - l'ordonnance du 25 avril 2001 relative à l'assurance dans le plan complémentaire de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (plan complémentaire OCFP 2),
- les statuts du 29 août 2001 de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA,
- l'ordonnance du 29 août 2001 sur le régime des organisations affiliées à la Caisse fédérale de pensions PUBLICA,
- l'ordonnance du 29 août 2001 régissant la Commission paritaire de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA,
- le règlement du 27 juin 2001 sur les placements de PUBLICA.

Ce règlement s'appuie sur la stratégie de placement fixée par le Conseil fédéral. La stratégie de placement et le règlement de placement ont été révisés le 10 septembre 2003 pour la stratégie et le 5 février 2004 pour le règlement.

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation ont été effectués selon les prescriptions du code des obligations (CO), de la loi du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et des ordonnances en découlant (OPP2 notamment).

Chaque année tous les immeubles sont réévalués selon la méthode Discounted-Cash-Flow-Methode (méthode DCF). La première estimation de l'ensemble du portefeuille immobilier a été effectuée le 31.12.2003. Conformément au règlement de placement en vigueur, c'est la valeur d'acquisition ou le coût de construction qui figure au bilan.



A la Commission de la Caisse et à la Direction de la
Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Berne, le 6 avril 2004

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe et explications), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillissement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003. Le contrôle se réfère à l'année civile ; les activités de prévoyance ont été reprises le 1^{er} juin 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe à la Direction et à la Commission de la Caisse, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse (en particulier à la loi sur la CFP) et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Bruno Christen
Expert-comptable diplômé
(Responsable du mandat)



Jakob Burkhard
Expert-comptable diplômé
(Responsable du mandat)

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe et explications) dans le rapport annuel imprimé

Bureaux à Aarau, Baden, Bâle, Berne, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel, St-Gall, Zoug, Zurich.
Membre de la Chambre fiduciaire

Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31.12.2003

Données de l'effectif

Nous avons reçu de PUBLICA les données nécessaires à nos calculs actuariels pour les assurés actifs et pour les pensionnés. Par courrier du 23 mars 2004, l'organe de révision atteste que les effectifs transmis sont définitifs et que son rapport est établi sur la base de ces mêmes effectifs.

Calcul de la réserve mathématique

Nous avons effectué le calcul des engagements actuariels pour les actifs et les pensionnés de PUBLICA selon les bases techniques EVK 2000, 4 %. Nous avons reporté en annexe les résultats des statistiques ainsi que la répartition des réserves mathématiques. Les engagements actuariels comprennent les positions suivantes.

Pour les assurés actifs

La somme des prestations de libre passage individuelles nettes des assurés en activité, soit:

- la valeur actuelle des prestations acquises du plan de base;
- un éventuel complément nécessaire pour couvrir le montant de la prestation de libre passage au 31.12.2003, lorsque le calcul de la norme minimale selon article 17 LFLP conduit à un montant plus élevé. A cette date, le total de ces compléments s'élève à CHF 237.7 millions, soit 2.6 % de la somme de la valeur actuelle des prestations acquises;
- une réduction pour les rachats de prestations par acomptes, pour les cotisations extraordinaires encore dues par les assurés suite à une augmentation du gain assuré ainsi que pour les versements anticipés suite à un divorce ou dans le cadre de l'encouragement à la propriété;
- les comptes épargne spéciaux des assurés dont le montant total est de CHF 227.7 millions;
- pour les assurés du plan complémentaire, nous avons repris les avoirs de vieillesse qui nous ont été communiqués en tenant compte de la norme minimale selon l'article 17 LFLP ainsi que des versements anticipés suite au divorce ou dans le cadre de l'encouragement à la propriété.

Pour les pensionnés

La réserve mathématique correspond à la valeur actuelle des rentes en cours et des rentes expectatives qui y sont liées.

Réserve de longévité
Une réserve équivalente à 1.5 % de la totalité de la réserve mathématique a de plus été prise en considération pour tenir compte de l'évolution de la longévité des assurés au-delà de celle prise en compte selon les bases techniques EVK 2000.

Effectif des assurés	Réserve mathématique 31.12.2003	Réserve mathématique 01.06.2003
Assurés actifs du plan de base	9'446'398'032	9'490'350'213
Assurés actifs du plan complémentaire	285'916'400	278'625'342
Pensionnés	17'339'427'726	17'455'907'902
Réserve de longévité	406'076'132	328'967'341
Comptes épargne spéciaux	227'706'826	121'113'086
Total	27'705'525'116	27'674'963'884

Degré de couverture
Le degré de couverture est déterminé selon l'article 44 OPP2 et correspond au rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels de PUBLICA et le total de ces engagements. Le degré de couverture atteint 104.3 % au 31.12.2003.

La fortune disponible s'élève à CHF 29'270.7 millions et correspond au total de l'actif évalué à la valeur du marché et diminué des passifs de régularisation et des engagements commerciaux. Le total des engagements actuariels atteint CHF 28'073.2 millions et comprend la réserve mathématique proprement dite ainsi que diverses réserves pour un montant de CHF 367.7 millions.

Neuchâtel, le 8 avril 2004

PRASA Hewitt



L'expert responsable:
Daniel Thomann, Expert fédéral diplômé en assurances de

Impressum

Editeur
Caisse fédérale de pensions PUBLICA,
Holzikofenweg 36, 3003 Berne, www.publica.ch

Conception et réalisation
Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Traduction française
Denise Bohren, Caisse fédérale de
pensions PUBLICA

Mise en page
HOFER AG Kommunikation BSW,
Stauffacherstrasse 65, Case postale, 3000 Berne 22

Impression
rubmedia Druckerei, Rub Media AG,
Falkenplatz 11, 3001 Berne

Tirage
5'000 d/2'000 f/500 i

Berne, juin 2004

